

LEED® Canada pour les habitations est une initiative visant à promouvoir la transformation de l'industrie de la construction d'habitations pour l'amener à adopter des pratiques plus durables. Ce système d'évaluation cible les vingt-cinq pour cent de nouvelles habitations qui affichent une performance écologique supérieure. LEED® Canada pour les habitations est une initiative fondée sur la collaboration, et tous les secteurs de l'industrie de la construction d'habitations y participent activement.

LEED® Canada pour les habitations reconnaît la conception et la construction d'habitations durables, à la grandeur du pays. Ce faisant, le système permet aux constructeurs d'habitations de se distinguer sur le marché en offrant des habitations parmi les plus durables, portant une marque nationale reconnue. De plus, il aide aussi les acheteurs d'habitations à identifier celles dont la durabilité a été vérifiée par une tierce partie.

Bien qu'il existe déjà un certain nombre de programmes locaux ou régionaux de construction de bâtiments écologiques, LEED® Canada pour les habitations vise à offrir une définition cohérente sur la scène nationale des caractéristiques d'une habitation durable et à permettre aux constructeurs de partout au pays d'obtenir une cote de la durabilité pour leurs habitations. LEED® Canada pour les habitations est une norme consensuelle pour la construction d'habitations durables, qui a été élaborée par un comité de bénévoles formé de spécialistes et de constructeurs de bâtiments durables expérimentés provenant des quatre coins du pays. Le *Système d'évaluation LEED® Canada pour les habitations* fait partie de l'ensemble exhaustif d'outils d'évaluation des bâtiments du programme LEED® offert par le CBDCA en vue de promouvoir des pratiques de conception, de construction et d'exploitation durables des bâtiments au Canada.

Le *Système d'évaluation LEED® Canada pour les habitations* évalue la performance globale d'une habitation selon huit catégories de critères :

1. **Innovation et processus de conception (IPC)** : méthodes de conception spéciales, caractéristiques régionales uniques, mesures non prévues au système d'évaluation et niveaux de performance exemplaires.
2. **Emplacement et liaisons (EL)** : l'emplacement des habitations de manière responsable sur le plan social et environnemental en relation avec la collectivité élargie.
3. **Aménagement écologique des sites (AÉS)** : l'utilisation de toute la propriété de manière à réduire au minimum l'impact du projet sur le site.
4. **Gestion efficace de l'eau (GEE)** : pratiques visant à économiser l'eau, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'habitation.
5. **Énergie et atmosphère (ÉA)** : efficacité énergétique, particulièrement au niveau de l'enveloppe du bâtiment et de la conception des systèmes de chauffage et refroidissement.
6. **Matériaux et ressources (MR)** : utilisation efficace des matériaux, sélection de matériaux à privilégier du point de vue environnemental et réduction des déchets durant la construction.
7. **Qualité des environnements intérieurs (QEI)** : amélioration de la qualité de l'air intérieur en réduisant la production de matières polluantes et l'exposition à de telles matières.
8. **Sensibilisation et formation (SF)** : éducation des propriétaires, locataires et/ou gestionnaires des bâtiments sur le fonctionnement et l'entretien des éléments durables d'une habitation LEED.

Le *Système d'évaluation LEED® Canada pour les habitations* exige un seuil minimal de performance déterminé par des conditions préalables et attribue des points dans chacune des catégories susmentionnées pour des performances supérieures. Le nombre total de points obtenus détermine l'un des quatre niveaux de certification – Platine, Or, Argent ou Certifié.

<http://www.cagbc.org/leed/homes>